

*man*

3966 / 04  
1.2.a

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 14 mars 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Techniques d'entretien de locaux et du linge.....  
.....  
.....

CODE DE L'U.F. (3) <i>81 00 06 UMSA</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>801</b>
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
  - du degré :  (1) transition  (1) qualification
  - (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4..... de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

.....

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) <b>81 0006 UM S1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>801</b>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Méthodologie et organisation du travail	CT	B	8
Travaux pratiques d'entretien de locaux	PP	L	12
Travaux pratiques d'entretien du linge	PP	L	12
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... **07 MAI 2006**


Signature :

**J. LEONARD**  
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'approfondir les connaissances et les techniques nécessaires à l'entretien des locaux d'habitation et de collectivités, à l'entretien du linge, en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité et d'organisation du travail.

*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- organiser un travail de nettoyage et de repassage à domicile en fonction des différentes tâches à effectuer ;
- mettre en œuvre les techniques appropriées à ces tâches en tenant compte des règles de base d'hygiène et de sécurité.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Initiation aux techniques de nettoyage et de repassage à domicile » ou de l'unité de formation « Techniques de nettoyage et de repassage à domicile (convention) », classées dans l'enseignement secondaire inférieur.

*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

ANNEXE 4

**PROGRAMME DES COURS**

**Méthodologie et organisation du travail**

L'étudiant sera capable :

- d'établir un plan des tâches d'entretien en collectivités ;
- d'établir un plan des tâches d'entretien à domicile liées à des circonstances particulières : grand nettoyage, déménagement, emménagement ;
- de distinguer, dans le cadre d'un travail en équipe, les différents aspects du travail et le rôle de chacun dans la répartition des tâches ;
- d'organiser son travail dans le respect de l'environnement (tri des déchets, écoconsommation, ...).

**Travaux pratiques d'entretien de locaux**

L'étudiant sera capable, dans le respect des règles de base d'hygiène et de sécurité :

- d'appliquer les techniques d'entretien particulières des locaux d'habitation et de collectivités :
  - nettoyage de différents types de locaux : cave, grenier, garage ;
  - entretien de divers types de surface : décapage, protection, shampooinage, désinfection, dégraissage ;
  - utilisation de produits adéquats ;
  - utilisation du matériel adéquat ;
  - utilisation du matériel spécifique aux collectivités : chariot de nettoyage, auto-laveuse, lave-vaisselle, ....

*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

**Travaux pratiques d'entretien du linge**

L'étudiant sera capable, dans le respect des règles de base d'hygiène et de sécurité :

- d'appliquer les techniques d'entretien avancées du linge en tenant compte des différentes matières textiles :
  - tri du linge : linge à laver, linge à envoyer au nettoyage à sec, tri en fonction des couleurs et des matières ;
  - utilisation des techniques appropriées de lavage (main, machine) et de séchage ;
  - vérification du bon état du linge et exécution des réparations courantes ;
  - application des techniques appropriées de repassage et de pliage du linge ;
  - utilisation du matériel et des techniques spécifiques d'entretien du linge en collectivités.

*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

ANNEXE 5

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir de tâches d'entretien du linge et de locaux à effectuer en collectivité ou à domicile dans une circonstance particulière (grand nettoyage ou déménagement ou emménagement) :

- d'organiser un travail d'aide-ménagère ;
- de mettre en œuvre les techniques appropriées à ce travail en tenant compte des règles de base d'hygiène et sécurité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'efficacité dans l'organisation du travail ;
- le soin dans l'exécution des tâches.



*Techniques d'entretien de locaux et du linge*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.